Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15657H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15657H1-DE

Point n° : 4

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

Délégation de service public - Parc des expositions Chorus - Tarifs 2023

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Depuis le 1er juillet 2022, le parc des expositions du Chorus est géré dans le cadre d'une délégation de service public attribuée à la Société Publique Locale (SPL) Golfe du Morbihan Vannes Tourisme.

Conformément à la convention de délégation de service public, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2023 sur proposition du délégataire.

C'est pourquoi,

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer les tarifs du parc des expositions du Chorus pour 2023, tels qu'ils figurent dans la proposition de la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS